

**CONVENTION
ECLAIRAGE PUBLIC****Département de la Haute Loire****Commune de STE SIGOLENE (43)****Description : Enfouissement BT + EP QUARTIER DU RESERVOIR****Entre les soussignés :**

La Commune de **STE SIGOLENE** représentée par le Maire et désignée ci-après par l'appellation –
La Commune – d'une part,

Et COMMUNE DE SAINTE SIGOLENE Représentée par M Didier Rouchouse**Demeurant à MAIRIE 3 PL JEAN SALQUE 43600 SAINTE-SIGOLENE**

Agissant en qualité de propriétaire, ou représentant dûment mandaté et désigné ci-après par
l'appellation – Le Propriétaire – d'autre part.

Il est exposé ce qui suit.

- Le Propriétaire – déclare que la parcelle ci-après désignée lui appartient
Section **AN**, N° **276**, à **STE SIGOLENE**

Après avoir pris connaissance du projet d'établissement du réseau d'éclairage public, autorise – La
Commune – à établir à demeure :

- **15** mètre(s) de canalisation souterraine d'électricité.

Couper ou élaguer les arbres pouvant entraîner des avaries aux ouvrages.

Et par voie de conséquence, à faire exécuter par l'entreprise dûment accréditée, tous les travaux de
construction, de surveillance, d'entretien et de réparation des ouvrages.

La présente autorisation est accordée gratuitement compte tenu de la nature des travaux et de l'intérêt
qu'ils présentent pour la sécurité de tous. Toutefois les dégâts causés éventuellement lors des travaux
ou des installations elles-mêmes seront indemnisés à l'amiable, ou à défaut par le tribunal compétent.

Le propriétaire conserve le droit de demander à la Commune le déplacement ou la modification des
ouvrages s'il doit entreprendre des travaux de démolition, de construction, d'agrandissement, de
réparation, incompatibles avec le maintien des dits ouvrages sur la propriété.

Le propriétaire s'engage à faire mention de la présente convention dans tout acte translatif de propriété.

Il reconnaît avoir reçu un exemplaire de la présente convention dont il accepte sous réserve les
dispositions.

La présente convention prend effet à dater de ce jour, elle est conclue pour la durée du réseau ou tout
autre pouvant s'y substituer avec la même emprise ou le cas échéant une emprise moindre.

A

le

La Commune

Cachet et signature du Maire

Le Propriétaire

Signature précédée de la mention « Lu et Approuvé »

458

SECTION AN



N° AFFAIRE SDE 43:

Commune :
43600 SAINTE SIGOLENE

Echelle : 1/250 ème

PLAN DES TRAVAUX

1-09

Route du Réservoir

27
Mairie, Ste Sigolène
(ancien réservoir)

276

1.10

Route de la Pontchardièrre

Route de la Pontchardièrre VC8

EN JAUNE LA ZONE CONCERNEE PAR LA CONVENTION POUR
- LA POSE D'UN CABLE D'ECLAIRAGE PUBLIC EN SOUTERRAIN
PARCELLE CONCERNEE: 276 SECTION AN

TRAVAUX D'ENFOUSSEMENT DES RESEAUX AERIENS ELECTRIQUES ET D'ECLAIRAGE PUBLIC
LE RESEAU ELECTRIQUE ET LES REPRISES DES BRANCHEMENTS
ONT ETE REPRIS SUR LE FUTUR TRACE D'AMENAGEMENT DE L'EAU ET DES EAUX USEES